

POLITIQUE DE LA VILLE
2000/2006

CONVENTION TERRITORIALE DU
CONTRAT DE VILLE

LE BLANC-MESNIL

PREAMBULE

L'intervention de la ville est permanente dans le domaine du développement social et urbain. Depuis de longues années, elle apporte sa contribution à la réduction des exclusions de toute nature et au développement de la citoyenneté.

L'expérience acquise, en matière de concertation au plus près des préoccupations et des aspirations des habitants, est précieuse. Soucieuse et attentive à l'existence et au développement d'une vie associative riche et diverse, c'est en son sein qu'elle puise les ressources d'une participation active de ses concitoyens.

Le Contrat de Ville 1994/1999 de Blanc-Mesnil a permis de prolonger cette démarche. Confronter aux limites de son potentiel d'action, quant aux conditions d'existence des habitants, la ville a su cependant mettre en œuvre de puissants moyens pour tenter d'en compenser les effets les plus négatifs.

Cela dit, les quartiers du nord se singularisent toujours par une remarquable concentration de ségrégations, de décisions de gestion et de choix extérieurs à la Ville. Les conséquences urbaines et sociales pour la vie des habitants restent lourdes.

L'évolution de la vie sociale dans cette partie de la ville reste toujours très préoccupante et tend à se dégrader sous l'effet cumulé de plusieurs facteurs : chômage, niveau de vie familial, difficultés scolaires, insertion professionnelle complexe, qualité du logement et de son environnement immédiat. Il en est devenu sensiblement de même dans la partie sud de la ville où petit à petit les liens se sont distendus et les difficultés sont apparues.

Pour autant, la vie de ces quartiers révèle des potentialités importantes : des élans de solidarité surmontent les obstacles de l'isolement, des jeunes font preuve d'engagements positifs, des adultes prennent sur leur temps libre afin de s'investir dans des actions d'intérêt général. Cette dimension de l'implication des citoyens, cet investissement bénévole, souvent militant, méritent d'être soutenus et valorisés.

La convention territoriale, qui décline la convention cadre intercommunale, propose un projet global de développement social et urbain visant à une meilleure insertion des quartiers au reste du territoire de Blanc-Mesnil. Il s'agit de traduire les 5 grands axes de la convention cadre : le renouvellement urbain, la sécurité et la prévention, l'accès à l'emploi et le développement économique, la vie sociale et l'accès à la citoyenneté, la gestion de proximité et les services aux habitants. La convention territoriale décline également les grands objectifs prioritaires du protocole départemental, dont le Conseil Général a été à l'initiative, dans les quatre domaines d'intervention suivant : l'école et la formation, le logement et la qualité de l'habitat, l'emploi, l'insertion et le développement économique, la cohésion sociale et urbaine.

Ce projet doit permettre l'amélioration significative des conditions de vie des habitants et marquer, en profondeur et de manière durable, la transformation de l'image et de la perception des quartiers. Il s'agit également, à travers les actions envisagées, de mieux reconnaître les potentiels économiques et humains des territoires concernés.

SOMMAIRE

I CONTEXTE GLOBAL ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA VILLE..... 4

A. ASPECTS URBAINS ET SOCIO DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE.....	4
1/ ASPECTS URBAINS	4
2/ ASPECTS SOCIO DÉMOGRAPHIQUES.....	5
3/ CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	7
B. GÉOGRAPHIE D'INTERVENTION ET INTERCOMMUNALITÉ DE PROJETS.....	9
C. LES QUARTIERS DU NORD DE LA VILLE.....	10
D. LES QUARTIERS DU SUD DE LA VILLE.....	11

II DEMARCHE DE DIAGNOSTIC, ET D'ELABORATION ET DE SUIVI DES ACTIONS...15

A. LES «ATELIERS DE L'AVENIR» POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT DES SOLUTIONS POUR L'AVENIR.....	15
B.DISPOSITIF DE PILOTAGE - CONDUITE DU CONTRAT, LIEN SOCIAL ET INGÉNIERIE D'ACTION ...	16
1/ MODALITÉS DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE	16
2/ LE COLLECTIF DE SERVICES PUBLICS DU CONTRAT DE VILLE (CSP)	16
3/ LES RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS INTER INSTITUTIONNELS	16
4/ LES CONSEILS DE VILLE ET DE VOISINAGE.	17
5/ LES GROUPES D'ÉCHANGES ET DE RÉALISATIONS THÉMATIQUES.....	17

III ARTICULATION DU CONTRAT DE VILLE 2000/2006 AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS SPECIFIQUES ET DE DROIT COMMUN.....18

1/ LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.....	18
2/ LA CONFÉRENCE COMMUNALE DU LOGEMENT ET LA CHARTE DU LOGEMENT SOCIAL	20
<i>LES QUARTIERS EN CONTRAT DE VILLE ET EN ZUS :</i>	19
<i>LA PARTIE SUD DE LA VILLE :</i>	19
3/ LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ	20
4/ LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL.....	21

IV - LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE.....22

1/ POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN EN AGISSANT SUR LE DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS, LEUR ÉQUIPEMENT, LEUR LIAISONNEMENT AU TERRITOIRE URBAIN, LA VALORISATION DES ESPACES COLLECTIFS, PUBLICS ET PRIVÉS ET LA REQUALIFICATION GLOBALE DES CITÉS D’HABITAT SOCIAL.....	22
2/ ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, DÉVELOPPER LA VIE SOCIALE, PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE, PROMOUVOIR LE DROIT AU QUOTIDIEN.....	23
3/ PERMETTRE L’ACCÈS À L’EMPLOI, FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL....	26
4/ FAVORISER L’INTÉGRATION SOCIALE DES JEUNES, DES PERSONNES ET DES FAMILLES FRAGILISÉES DANS LE CADRE D’UN PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL GLOBAL PARTAGÉ, VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L’ACCÈS AUX SAVOIRS, À LA CITOYENNETÉ ET LA PRÉVENTION DES SITUATIONS À RISQUES.....	26
5/ PORTER UNE ATTENTION QUOTIDIENNE À LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ EN PARTICULIER DANS ET AUX ABORDS ET DANS LES CITÉS D’HABITAT SOCIAL.....	27
6/ PROMOUVOIR L’IMPLICATION DES HABITANTS COMME UNE DES CONDITIONS À L’ÉLABORATION D’UN NOUVEL ESPACE DÉMOCRATIQUE LOCAL, DANS TOUTES LES INITIATIVES	28
7/ MOBILISER LES SERVICES PUBLICS LOCAUX AUTOUR D’UN PROJET COLLECTIF ET D’UNE LOGIQUE DE TERRITOIRE POUR APPORTER DES RÉPONSES MIEUX ADAPTÉES À LA DEMANDE SOCIALE	29

I CONTEXTE GLOBAL ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA VILLE

A. Aspects urbains et socio démographique de la ville.

1/ Aspects urbains

Une ville qui a peu à voir avec une ville ancienne.

La ville de Blanc-Mesnil, au nord du département de la Seine-Saint-Denis, est située à mi-parcours entre la Plaine Saint-Denis et l'aéroport de Roissy, à 14 kilomètres de Paris. Adossée à un large secteur d'industries et d'activités, s'étendant des pistes du Bourget à la zone industrielle de la Garenne, elle est bordée et traversée par les deux autoroutes A3 et A1, à proximité de leur jonction.

Blanc-Mesnil est connectée au réseau régional, particulièrement à Roissy et à Paris par le RER, ligne B. Les communes limitrophes sont Dugny, Bonneuil en France, le Bourget, Drancy, Bondy et Aulnay-Sous-Bois. **Elle compte aujourd'hui 47079 habitants, sur 805 hectares**¹. Son socle territorial s'est constitué au travers de la loi Loucheur (6 000 pavillons en 12 ans) et des lois d'aménagement des IV^e et V^e plans (7 000 logements en 14 ans). Elle accueille en outre 95 hectares d'activités, dont 55 hectares sont en mutation.

La situation de Blanc-Mesnil, en limite de l'agglomération parisienne et à l'interconnexion des deux autoroutes, a probablement déterminé son développement. La ville est jeune (deux siècles d'existence, dont un siècle de développement urbain), et marquée par la croissance urbaine extensive, en plaques et zones. Elle a peu à voir avec une ville ancienne dont le développement se serait réalisé autour d'un noyau historique.

Les destructions de la seconde guerre mondiale à Blanc-Mesnil, la crise générale du logement de l'après-guerre et la fin de la guerre d'Algérie ont entraîné une forte pression de la demande en matière de logements. **De fait, de 1957 à 1972, plus de 7 000 logements collectifs ont été construits à Blanc-Mesnil, en particulier sous forme de grandes cités, au sud et au nord de la commune. Entre 1955 et 1968, la population communale a plus que doublé. La commune est parvenue, pour autant, à limiter l'ampleur de projets d'urbanisation abusifs.**

De nombreux équipements scolaires, sportifs, culturels ont été construits parallèlement à cet essor rapide².

Une commune presque entièrement urbanisée.

La majeure partie de la commune est aujourd'hui constituée d'une zone pavillonnaire au tissu très serré, qui se prolonge sur les communes limitrophes de Drancy, Bobigny et Aulnay-Sous-Bois. L'emprise physique des zones d'habitat collectif est relativement limitée par rapport à celle des zones pavillonnaires et **les logements collectifs représentent 49,7 % en 1999, de la population communale, dont 43,2% dans le parc locatif social et 6,5% en copropriétés.**

¹ Source : INSEE 1999.

² Sources: *Rapport de présentation du POS*, 1989, Atlas des franciliens, IAURIF, 1991.

L'emprise des zones industrielles de Blanc-Mesnil est également importante :

- Z.I. de la Molette au sud-ouest, qui se prolonge sur la commune du Bourget (29 % des emplois de Blanc-Mesnil).
- Z.I. du Coudray, en limite est de la commune, qui se prolonge à Aulnay-sous-Bois (44 % des emplois).
- Centre d'affaires de Paris nord (18% des emplois).
- Z.I. du Pont-Yblon. Le territoire de la commune de Blanc-Mesnil est aujourd'hui presque totalement urbanisé, avec une densité d'habitants par hectare équivalente à celle des autres communes de la proche couronne (environ 60 habitants par hectare)³.

De fortes coupures urbaines

Parallèlement à ce développement se sont superposées de grandes infrastructures, qui sont autant de coupures dans le tissu urbain :

- la voie ferrée dans la partie sud, tracée à l'origine en zone rurale,
- deux autoroutes, qui se sont superposées à une urbanisation qui les avait précédées :
- l'A3 qui longe la limite communale à l'est, bordée d'une zone pavillonnaire ancienne et d'ensembles collectifs construits alors que le projet était déjà connu.
- l'A1 au nord-ouest de la commune, traverse aussi une zone pavillonnaire ancienne et un grand ensemble collectif construit également alors que le projet était déjà connu.
- la nationale 2, qui traverse Blanc-Mesnil d'ouest en est, séparant du reste de la commune, le secteur du vieux Blanc-Mesnil, ainsi que les quartiers situés à l'extrême nord-ouest.

Un habitat qui reste encore équilibré.

La répartition des statuts d'occupation des 18 411 ménages de Blanc-Mesnil s'effectue entre 7 550 propriétaires, très souvent d'un logement individuel dans le parc pavillonnaire, 6 965 locataires du parc H.L.M. (dont 1 739 logements de deux sociétés civiles immobilières «sociales»).

Les revenus des ménages locataires en H.L.M. sont de façon majoritaire situés dans la tranche des 60 à 80 000 francs de revenu net imposable annuel, soit des salaires de 7 000 à 9 000 francs/mois. **La part des faibles revenus dans le parc locatif social est donc très conséquente (1/3 des ménages en H.L.M. ont un revenu inférieur à 60 000 francs/an)⁴.**

Enfin, la trentaine de cités d'habitat locatif social répartie entre quinze bailleurs/propriétaires, composent le parc de logements fortement concentré dans les quartiers nord et sud de la ville et en majorité réalisé dans les années soixante⁵.

2/ Aspects socio démographiques (source division population, mission démographique 05/01/01)

Le niveau de population :

	1982	1990	1999
Population municipale	47 037	46 956	46 935
Population totale	47 065	47 093	47 079

Le niveau de peuplement est stable depuis 17 ans autour de 47 000 habitants. Il faut ajouter 600 individus supplémentaires qui devraient à terme venir se rajouter aux chiffres de mars 1999 situant la population municipale aux alentours de **47 500 habitants**.

En terme d'emploi, le recensement enregistre 3 730 chômeurs en mars 1999, avant l'embellie de l'année 2000 : de 3 774⁶ en mars 1999, les Demandes d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) des

³ Sources: *rapport de présentation du POS, 1989. Op cit*

⁴ Source : INSEE 1999

⁵ Source PLH, Blanc Mesnil, 1996

catégories 1 et 6, étaient descendues à 3600 demandeurs au dernier trimestre 1999, pour tomber à **environ 3 000 demandeurs d'emploi** en mai-juin 2000.

Le taux de chômage entre 1990 et 1999 a augmenté de 47 % passant de 11.6 à 17.1 %, mais il est descendu en dessous de la barre des 14% au dernier semestre 2000 (13.7 %).

Généralités

- La population Blanc-Mesniloise, plus jeune que la moyenne de la France et de l'IDF, à l'image du département, subit néanmoins la même **tendance générale au vieillissement** : l'âge médian évolue de 32 ans en 1990 à 34 ans 9 ans plus tard. Nous avons aujourd'hui 3.5 jeunes pour deux personnes âgées. La tendance va donc vers un rapport de trois jeunes pour deux personnes âgées. Cependant, notre population est plus stable que la moyenne des villes du département.
- **La proportion des Blanc-Mesnilois ressortissants étrangers augmente** et se rapproche de la moyenne départementale (18.6 %) : de 16.1 % en 1990, elle est aujourd'hui de 17.6 %, soit + 700 individus. Statistiquement cela signifie que pour chaque tranche de 10 000 Blanc-Mesnilois nous avons 148 étrangers supplémentaires. Le nombre de ménages dont la personne de référence est étrangère augmente de 686 passant de 2600 ménages en 1990 à 3286.
Le nombre moyen de personnes par ménage diminue ainsi que l'écart entre ménages français et étrangers.
- **La proportion des moins de 20 ans reste stable**, et la proportion des 60 ans et + augmente au détriment des adultes de 20 à 59 ans. Mais parmi les 20-59 ans, ce sont surtout les jeunes adultes, de 20 à 34 ans, dont la proportion diminue notablement alors que les 40-59 ans augmentent, en nombre comme en proportion.
- **Le nombre de "Jeunes" de 13-29 ans diminue de 1375 individus**. Dans cette tranche d'âge seul les 13/14 ans augmentent.
- Les enfants scolarisés en maternel représentent 2788 individus, 3622 en élémentaire, 3622 en collèges et 2727 en lycées.

Activité/inactivité

- Les types d'activité/inactivité se modifient très sensiblement. Alors que la proportion des 15 ans et plus reste sensiblement égale dans la population totale, **l'activité baisse de 3 points et perd 1300 individus**.
Le taux d'activité passe de 62 à 59 % de la population des 15 ans et plus, sous le double effet de l'augmentation du nombre d'élèves étudiants (plus de 400) et du nombre de retraités (plus de 900).
Les actifs se resserrent aux deux extrémités d'âge, au-dessous de 24 ans et au-dessus de 55 ans.
La classe d'âge la plus active qui était celle des 25/29 ans en 1990 devient celle des 35-39 ans en 1999.
Le taux d'activité de l'ensemble des hommes chute notablement - de 71 à 66 % entre 90 et 99 - alors que celui des femmes ne baisse que légèrement de 54.4 à 53.1 %.
- **La structure de l'activité, se modifie notablement**. Sur 100 actifs, la variation est de 5 points : le nombre de chômeurs augmente de 12 à 17 au détriment des actifs ayant un emploi dont le nombre diminue dans la même proportion : de 88 à 83 en 1999. Mais, si le taux de chômage augmente de entre 1990 et 1999, l'amélioration de l'emploi est notable depuis début 2000. Ainsi, le taux de chômage a diminué pour se situer au-dessous de 14 %.

- Les répartitions entre catégories socioprofessionnelles (CSP) se modifient et voient augmenter les catégories d'employés au détriment des catégories d'ouvriers, du fait d'une adaptation des actifs les moins formés à la demande du marché du travail.
- **Le taux des actifs ayant un emploi, parmi les 15 ans et plus, tombe de 55% à 49 %.** Il récupère deux points, fin 2000, et se situe aujourd'hui à 51 %.

Le chômage selon l'âge et le sexe

Plus on est jeune et plus le taux de chômage est important. Il décroît avec l'âge jusqu'à 55 ans, où ce taux remonte. Néanmoins les classes d'âge où il augmente de manière remarquable entre 90 et 99 sont les 15-19 ans et les 30-34 ans. Le taux de chômage des femmes reste toujours plus critique que celui des hommes.

Ce sont les générations de 30-34 ans et 45-49 ans qui ont vu s'accroître de manière substantielle leur nombre de chômeurs. Pour les 15-19 et 20-24 ans, même si les taux de chômage se sont considérablement accrus, les effectifs de chômeurs diminuent entre le début et la fin de période. Les effectifs *actifs* dans ces classes d'âge se sont réduits et les jeunes de 15 à 24 ans, qui arrivent sur le marché du travail avec une faible formation, ont peu de chance de trouver un emploi.

Mais ce qui était vrai pour la période 1990/1999 ne l'est plus forcément aujourd'hui. Là encore, le recensement n'est pas le meilleur outil pour suivre cet indice conjoncturel.

La formation

Les bougés significatifs en la matière sont confirmés par le recensement. Mais, la corrélation, entre catégories sociales modestes et niveaux de formation modestes entraîne un handicap dans la "course" à l'emploi et face au chômage. **L'amélioration de l'emploi à Blanc-Mesnil est là. Elle est cependant, comme en Seine-Saint-Denis, plus lente et tardive que dans le reste du pays. Les indices de pauvreté subsistent et mettront sans doute du temps à s'estomper.**

La scolarisation augmente chez les 16-18 ans et concernant désormais 95 % des effectifs de ces générations (au lieu de 90 % en 1990), ainsi que chez les 19 à 24 ans qui restent en 1999 majoritairement scolarisés dans ces tranches d'âge : 52 % contre 31 % en 1990.

Un bond qualitatif de la formation : Confirmé par les pourcentages en nette augmentation des titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au bac : Bac ou Bac pro = + 22 %, Bac + 2 = + 49 %, Licence et au-delà = + 78 %. Bond important pour les filles, surtout à partir de Bac + 2 et au-delà. Pour les garçons, c'est surtout vrai pour le Bac et le BEPC. **Le pourcentage de non diplômés en nette régression dans la population de 15 ans et plus non scolarisée**, qui chutent de 17 %, ainsi que la proportion des titulaires d'un certificat d'études (-24 %) mais les bougés concernent les catégories de faible effectifs. **En effet, les effectifs les plus nombreux des adultes sortis du circuit scolaire restent d'un niveau de formation inférieur au Bac : 27 % n'ont aucun diplôme, et 52 % se distribuent entre les CEP, CAP, BEP et BEPC.**

3/ Contexte socio-démographique

Activité économique (source GARP)

- de 1991 à 1995 l'emploi privé baisse de 18% à Blanc-Mesnil et de 5% en Seine-Saint-Denis ;
- de 1994 à 1999 l'emploi privé baisse de 16,89 %. Il augmente par contre de 2,95 % en Seine-Saint-Denis sur la période de 1994 à 1998.

La ville a perdu globalement 57 établissements et 1 835 emplois durant la période 1994/1999 (source GARP). La fermeture d'établissements importants (Canon avec 400 salariés,

Marcadet avec 350 salariés, Heppner avec 187 salariés et Mors avec 350 salariés) a provoqué de graves incidences sur le budget de la commune par le non-recouvrement de la taxe professionnelle.

Dans le même temps, des entreprises se développent (FORCLUM, KONIKA) et de nouvelles, de plus petites tailles arrivent. Mais, ce phénomène ne compense pas la perte d'emplois des plus gros établissements.

Revenu Minimum d'insertion (sources CAF)

En décembre 1999, 1043 ménages étaient allocataires du RMI (+25 ans).

- 37 % bénéficient d'une aide au logement
- 62 % sont des personnes seules

En 1993, 721 ménages étaient allocataires du RMI contre 1143, 6 ans plus tard, soit 6,7 % des ménages Blanc-Mesnilois. 62 % de ceux-ci sont des personnes seules et 74 % d'entre eux ont une personne de référence de nationalité française.

(Parler de ménages "français" ou "étrangers" est un raccourci puisque nous avons de plus en plus de ménages composé de plusieurs nationalités : enfants français ou un des deux conjoints = le creuset...)

Aides financières et alimentaires aux ménages en difficulté (sources Division Solidarité Ville, Bilan 1998)

- En 2000 le nombre de demandes d'aides alimentaires augmente avec 2 008 demandes contre 1 897 en 1998
- Le nombre de demandes de secours pour dettes et factures passe de 913 en 1998 à 2 114 en 2000.
- **Si la progression des demandes toutes confondues est de 21,5 %, le nombre de demandeurs évolue de 4,3 %.** En fait, les mêmes familles déposent de plus en plus de demandes au cours de l'année.

58 % des demandeurs d'aides municipales (aides alimentaires, financières et titres de transport) ont des ressources inférieures à 5 000 francs et 37,28 % sont allocataires du RMI (ce chiffre est élevé).

Les revenus des Blanc-Mesnilois. Quelques indications du niveau de revenus des familles Blanc-Mesniloises.

La D.G.I enregistrait en 1989, 22 282 foyers fiscaux dont 57,6 % étaient imposés. A titre comparatif, les taux d'imposition sur la région IDF était de 66,1 % et de 58,5 % en 93 à la même période.

Sept ans plus tard (1996), le taux d'imposition a baissé au Blanc-Mesnil - 54,5 % (53,7 % en Seine-Saint-Denis¹⁷) - alors que le nombre de foyers fiscaux a augmenté : 23 574.

¹⁷ Blanc-Mesnil s'est moins appauvri que le reste de la Seine-Saint-Denis ⇒ creusement des inégalités sans doute dans les communes du 93, les plus "riches" se sont enrichies, les plus pauvres se sont appauvries et Blanc-Mesnil dans une proportion moindre...

B. Géographie d'intervention et intercommunalité de projets.

Blanc-Mesnil voit aujourd'hui aboutir des projets de renouvellement urbain, en particulier dans sa partie nord située en Contrat de Ville depuis 1994 et en zone de redynamisation Urbaine depuis 1996. Les études urbaines, menées en concertation avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les habitants, permettent d'envisager des interventions significatives autour de quatre axes : la voirie et le maillage, la domanialité et l'espace public, la division foncière et la constructibilité, et enfin les processus, les modalités opérationnelles et les stratégies d'action.

Des interventions d'ampleur sont nécessaires sur des projets précis : percée et réaménagement de rues dans le grand ensemble des Tilleuls, réhabilitation et extension de la Maison de quartier permettant une installation plus proche des services publics dont une halte garderie et le développement de la vie associative, liaison de ce grand ensemble avec le reste de la ville.... En ces lieux, l'aménagement des espaces extérieurs d'une grande partie des cités d'habitat social, dont les réhabilitations sont en cours ou achevées, est également envisagé.

La maintenance des équipements, des abords, leur entretien courant à la hauteur des exigences, des habitants afin de rendre ce quartier plus attractif, sont aujourd'hui des questions majeures auxquelles nous avons à répondre au plus vite et dans la durée.

La couverture partielle de l'autoroute A1, son isolation phonique et la requalification de la RN2/RN17 vont générer des réalisations des aménagements nouveaux et des engagements financiers élevés des pouvoirs publics sur Blanc-Mesnil.

Depuis plus d'un an, suite à une dégradation des conditions de vie dans le sud de la ville, une dynamique municipale de type développement social urbain est à l'œuvre dans ce secteur. Aujourd'hui, celui-ci semble pareillement devoir relever, à titre prioritaire, de la politique de la ville.

En effet, une importante opération de démolition/reconstruction concernant 400 logements cité Pierre Montillet a démarré depuis la mi 1999 et devrait s'achever d'ici cinq ans. Les questions de la requalification de ses abords et de la création d'une structure publique et sociale d'envergure sur ce territoire sont désormais posées. Une opération de même type sur les cités Danièle Casanova, des Quinze Arpents et Voie Verte est envisagée, elle s'accompagnerait du réaménagement d'un mail allant dans le sens d'une meilleure continuité urbaine.

Ces deux parties de la ville, rassemblent à elle seules près de 30 000 habitants sur les 47 000 que compte Blanc-Mesnil, méritent une attention particulière en matière de développement économique, social et urbain et de présence des services publics.

Toutes ces interventions s'inscrivent dans la logique du contrat de plan Etat/région, du protocole départemental pour la politique de la ville et des autres dispositifs partenaire de coopération.

Intercommunalité avec la ville de Dugny.

La coopération intercommunale entre cette partie de la ville et le quartier du Pont-Yblon à Dugny est aujourd'hui engagé à travers le projet d'ORU et des actions du contrat de ville. Celle-ci prendra forme autour de problématiques communes pour lesquelles un travail conjoint permettrait de rendre encore plus lisible l'action publique sur ce territoire. En matière de gestion urbaine de proximité des efforts seront fournis dans le but de mettre le site en valeur. La régie de quartier, à dimension intercommunale, pourra dans ce cadre apporter des solutions concernant l'entretien, la veille sociale et technique en soirée et favoriser l'insertion économique de certains habitants. Une redéfinition de la carte scolaire sur ce secteur est également envisagée pour l'accueil réciproque d'enfants d'âge maternelle et primaire dans les écoles du quartier des deux villes.

Dans le domaine des services de proximité et de santé, il est recherché une complémentarité des services existants (pôle de Dugny) du pôle de services et de santé de Blanc-Mesnil.

Sur le commerce de proximité, le long de l'axe RN2/RN17, une continuité urbaine, une valorisation et une synergie commune sont à développer.

Enfin, autour des activités du centre social, maison du Chemin Notre Dame, comme avec le foyer de migrants Manouchian, le partenariat sera poursuivi. Celui-ci pourra s'opérer en particulier en direction des habitants les plus en difficultés et les personnes âgées.

C. Les quartiers du nord de la ville.

Ce secteur comprend le territoire situé entre l'autoroute A1 et la RN2 longeant l'aéroport du Bourget, ainsi que le grand ensemble des Tilleuls. Cette unité territoriale de 120 hectares accueille le tiers de la population au sein de plusieurs entités d'habitat et principalement :

L'ensemble des Tilleuls (2 752 logements) partagé par trois bailleurs : la SCIC, la Société LUTECE / AOTEP (SA HLM liée à l'OCIL), la SNI CILOF. Les Tilleuls sont marqués par une cohabitation de résidents intégrés à la vie sociale et locale et de résidents non intégrés.

Trois bâtiments des Tilleuls, soit 295 logements ont bénéficié de travaux dans le cadre d'un accord-cadre avec les locataires (article 42) sans aide de l'Etat.

Sur 1 145 logements que compte la cité (patrimoine de la SCIC des Tilleuls), 850 restent en attente de travaux sur la cité des Tilleuls.

Cité Bournonville, 384 logements (SCIC / SCI Descartes) sont en attente d'une réhabilitation ou d'un programme de travaux d'entretien mais pas de projet annoncé par la SCIC.

Concernant le patrimoine de la LUTECE / AOTEP, la cité Azur a déjà fait l'objet d'une réhabilitation.

Pour la cité Espace, une troisième tranche de réhabilitation est achevée depuis la fin mars 2000. Les travaux sur le patrimoine se poursuivront par le réaménagement des espaces extérieurs (création d'aires de jeux, recomposition des espaces verts, et des lieux de stationnements, des cheminements piétons). La réalisation d'un équipement pour les jeunes (terrain de jeux de proximité) dans le cadre des projets de quartier du Contrat de Ville est à l'étude. L'amélioration de l'entretien et de la gestion de proximité restent à travailler avec le bailleur et la réorganisation après la fusion de la Lutèce et AOTEP en cours.

La cité Floréal-Aviation gérée par la Résidence Urbaine de France compte 432 logements. Construite en 1972, elle a fait l'objet au cours du dernier Contrat de Ville d'une réhabilitation conséquente sur le bâti. **Une troisième tranche portera sur le réaménagement des espaces extérieurs (résidentialisation) et le parking nord.** L'organisation du stationnement résidentiel et les aménagements liés à l'autoroute A1 seront deux aspects importants pour ces réaménagements.

La cité Germain Dorel du, 212, avenue du 8 Mai 1945 fait aujourd'hui l'objet d'une lourde réhabilitation. La marginalisation, l'exclusion s'y sont développées fortement depuis plusieurs années. **D'ici fin 2001, cette cité propriété de la S.A d'HLM Efidis/Abeille fera l'objet d'une restructuration complète / acquisition amélioration : 135 PLA et 180 PLATS.**

Un local de la réhabilitation est ouvert depuis le mois de juin 1999 sous forme de permanences. Un jeune Blanc-Mesnilois recruté par Efidis vient renforcer le personnel pour accompagner les déménagements.

Des projets complémentaires confirment la volonté du bailleur et de la ville de requalifier globalement ce quartier :

- Un programme de travaux et de relance des activités commerciales est en cours,
- L'ouverture du «pôle de services et de santé» depuis janvier 2001,

- Le réaménagement du chemin Notre Dame et le traitement du stationnement. Extension du centre social Chemin Notre Dame prévue pour la fin 2001.

Les ensembles immobiliers en copropriétés, la Justice, les Caravelles et Descartes, comprenant 500 logements, ont fait l'objet d'une étude attentive qui confirme que ces immeubles ont à faire face à des grosses réparations, des mises en normes ou des travaux d'amélioration. Ceux-ci risquent d'aggraver la situation ou de provoquer des difficultés financières dans ces résidences. En effet, ces logements ont permis l'accession à la propriété des ménages aux revenus relativement modestes. **Un projet d'OPAH ou un autre dispositif d'accompagnement pourrait ainsi voir le jour. Les travaux sont d'autant plus nécessaires, à la cité la Justice, que des dégâts considérables ont été causés sur le bâti, par la tempête de décembre 1999.**

Les autres copropriétés voisines, Normandie Niemen, Guynemer, Concorde semblent connaître moins de difficultés mais évoluent dans un environnement urbain dévalorisé (RN2, A1, position excentrée).

Le Foyer de Travailleur Migrants Manouchian, géré par l'ODHLM 93, accueille 240 résidents. Les conditions de vie sociales et environnementales sont à améliorer. Le foyer compte plus de 50% de personnes retraitées qui s'absentent plusieurs mois dans l'année. Des mouvements y sont donc importants. La sécurité, l'hygiène, la mise aux normes des équipements, l'accompagnement social, l'animation culturelle sont autant d'axes d'actions, qu'il va s'agir de mettre en œuvre au cours des prochaines années. Les partenaires s'engagent dans une démarche de santé communautaire.

La Résidence de personnes âgées Maria Valtat doit faire l'objet d'une remise à niveau dans les prochaines années.

Enfin, les quartiers nord ont été récemment classés en REP. Deux réseaux d'éducatifs prioritaires autour des collèges Descartes et Mandéla ont été créés. De plus le Conseil Général a inscrit une rénovation lourde pour le collège Descartes dans son plan prévisionnel d'investissement. L'élaboration des contrats de réussite permet aujourd'hui aux équipes éducatives de travailler de manière plus cohérente. Le lycée Aristide Briand participe également aux dynamiques qui ont été enclenchées.

D. Les quartiers du sud de la ville.

Ce secteur comprend le territoire situé entre l'autoroute A3, la voie de chemin de fer et les communes limitrophes de Drancy et Bondy.

La partie sud de Blanc-Mesnil est physiquement séparée du reste de la commune par la voie ferrée. La coupure nord-sud est d'autant plus marquée qu'il existe qu'un point de passage automobile et piéton, au-dessus de la voie à côté de la gare. Cette partie sud est coupée elle-même en deux par l'avenue Paul Vaillant Couturier :

- entre la voie ferrée au nord de l'avenue, le tissu est principalement constitué d'une part par le quartier pavillonnaire articulé autour du square Stalingrad et le complexe sportif Paul Eluard.
- au sud de l'avenue, les grands ensembles collectifs (dont la cité Pierre Montillet et la cité des 4 Tours en bordure de la voie, les cités des Blés d'Or et Casanova...) alternent avec un tissu pavillonnaire assez dense.

Les équipements centraux de Blanc-Mesnil, tels que la mairie, le marché, la rue commerçante principale, sont situés au nord de la voie ferrée. La distance (environ 1 500 m à vol d'oiseau entre la cité Pierre Montillet et la mairie), la coupure physique de la voie ferrée, les difficultés d'accès par les transports en commun, sont certainement des éléments qui contribuent à créer deux entités différentes au sein de la commune.

Les habitants de cette partie de la ville ont des sentiments contradictoires et ambivalents. Ils ont un fort sentiment d'abandon, de relégation et en même temps, ils sont très attachés à la ville et à son image. La cohésion sociale existante, les réseaux de voisinage et de solidarités pourraient «s'effiloche» au fil du temps. La stabilité du peuplement n'est pas durable. Les initiatives des habitants demandent à être confortées et développées.

L'appauvrissement du quartier se confirme au fil des années. Il conduit à un repli sur soi de plus en plus important mais aussi à des demandes de prise en charge ou l'accompagnement de plus en plus nombreuses.

Dans le courant de l'année 1998, un premier diagnostic social a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche type DSU (développement Social Urbain) sur l'initiative de la ville. Ce diagnostic est issu de rencontres avec les associations, les gardiens d'immeuble, les associations de locataires, les commerçants et les professionnels du quartier. Il en ressort une liste d'atouts et de difficultés qui caractérisent ce quartier.

Les atouts

- Un attachement fort de la population à ce quartier,
- Une solidarité avec les habitants,
- Un quartier qui reste à taille humaine,
- Un maillage d'équipements publics ou privés structurant,
- Des bonnes volontés.

Les faiblesses et difficultés du quartier

- L'isolement géographique et physique par rapport au reste de la ville,
- Une vie associative relativement peu développée,
- Une situation économique précaire de la population,
- Des problèmes sociaux liés à cette situation difficile,
- La faible participation des habitants,
- Une fuite vers les communes limitrophes,
- Un sentiment que le quartier est la partie pauvre de la ville,

Ce sentiment de relégation peut s'expliquer par l'éloignement géographique du «centre administratif et municipal» qui renforce le sentiment d'isolement et de non-attention supposée des institutions à l'égard de ce quartier.

L'absence d'une vie de quartier est également souvent citée par les habitants. Ceci peut s'expliquer par l'absence d'un lieu d'«animation» identifiable ce qui ne rend pas visible, comme dans les quartiers nord avec les centres sociaux, une activité et une animation dans ce quartier. Ceci est sans doute renforcé par une mauvaise identification et lisibilité des actions menées et des activités proposées par les habitants eux-mêmes.

Concernant ce secteur, de nombreuses opérations de revalorisation de l'habitat sont en cours ou projetés.

Cité Pierre Montillet (SA d'HLM EMMAUS). Une opération de reconstruction-démolition a débuté sur cette cité comprenant actuellement 374 logements très dégradés pour aboutir à 375 logements neufs à terme. **L'opération se réalisera en trois tranches pour se terminer en 2005. Dans le même temps, une réflexion est engagée entre la commune et le bailleur sur les mètres carrés sociaux (LCR) à intégrer dans le projet de maison pour tous du quartier.**

A travers cette opération, il s'agit de :

- Renouveler la ville et l'habitat permettent d'envisager une composition architecturale et urbaine visant une meilleure intégration du patrimoine de la SA d'HLM EMMAUS dans le tissu pavillonnaire, le réseau des voiries et les équipements de quartier.

- Accompagner les habitants pendant toute cette période d'intensité transformation.

Autres projets réalisés conjointement à l'opération de reconstruction-démolition :

- Aménagement d'équipements publics,
- Projets culturels et artistiques,
- Aménagement complet des espaces extérieurs
- Création d'une rue traversant la cité,
- Création d'un cheminement piéton est-ouest

Ensemble formé par les cités voie Verte (SA d'HLM EMMAUS) Danièle Casanova et 15 Arpents (OPIEVOY).

Cet ensemble immobilier de 656 logements appartient à deux bailleurs mais il a été réalisé par le même architecte. Les besoins en travaux de grosses réparations, d'amélioration voire de restructuration dans les logements, sur les bâtiments, sur les bâtiments et les espaces extérieurs sont divers en volume et en nature selon les bâtiments et le bailleur concerné. Il convient donc de préciser par un diagnostic approfondi les potentialités et les problèmes.

Concernant les cités voie verte et blés d'or, propriétés d'EMMAÜS, une mise à l'étude de la programmation de réhabilitations est en cours.

A travers cette opération, il s'agit de :

- Améliorer les conditions d'habitat et requalifier ces ensembles immobiliers. La cité Danièle Casanova en particulier doit faire l'objet d'une opération importante et urgente compte tenu de la dégradation technique.
- Intégrer ces opérations dans un projet d'ensemble, notamment urbain de manière à améliorer les liaisons à l'ensemble du quartier et envisager l'évolution à plus long terme de cette partie de la ville.
- L'approche intercommunale est envisagée tant pour le diagnostic que pour la définition des projets,
- Accompagner les habitants en contribuant au développement des liens sociaux distendus dans ce quartier.

Cité des 4 Tours (OPIEVOY).

La cité est composée de 4 tours et de bâtiments bas (769 logements) et forme à elle seule un petit quartier. La réhabilitation du bâti est terminée. Le chantier a permis l'insertion de 10 jeunes. L'équipement de quartier «l'Espace 4» a été rénové et un terrain multisports pour les jeunes a été réalisé par la ville.

Les espaces extérieurs et les espaces publics restent à améliorer. La cité, traversée par le mail Jacques Decour et abordée par la RD 115 se trouve être un lieu stratégique pour l'ensemble au sud de Blanc-Mesnil.

A travers cette opération, il s'agit de :

- Améliorer de l'ensemble des espaces extérieurs de la cité et des espaces publics du quartier,
- Renforcer les liens de partenariat et la concertation engagée pour aborder les problèmes qui subsistent dans la cité,

Foyer Maurice Thorez (OPIEVOY/CCAS)

Le foyer comprend 29 logements pour les jeunes gérés par l'OPIEVOY et 57 logements pour les personnes âgées gérés par le CCAS. Ce foyer est une partie de l'ensemble architectural de la cité des 4 Tours appartenant également à l'OPIEVOY.

Contenu de cette opération :

- Lancement d'un programme de travaux d'amélioration et de mise en norme des logements,
- L'opération doit répondre à l'évolution des besoins pour les personnes âgées comme pour les jeunes.

II DEMARCHE DE DIAGNOSTIC, ET D'ELABORATION ET DE SUIVI DES ACTIONS.

A. Les «Ateliers de l'Avenir» pour construire collectivement des solutions pour l'avenir.

La démarche de diagnostic et d'élaboration des actions avec les habitants est une nécessité si l'on souhaite franchir avec ce Contrat de Ville une nouvelle étape en matière de démocratie locale authentique. **Pour poursuivre et aller plus loin dans ce sens, les Ateliers de l'avenir des quartiers Nord et les quartiers sud ont été mis sur pied dès le printemps 1999.**

La participation des habitants a besoin de s'appuyer sur des réponses concrètes aux difficultés quotidiennes. Encourager la participation et l'implication des habitants, notamment des jeunes, demande la capacité d'écouter, de prendre en compte et d'apporter chaque fois que c'est possible des réponses. La participation des habitants renvoie à la crédibilité des institutions à traiter concrètement ce qui les touche de près.

Dans la continuité de la démarche engagée depuis 1994, à l'initiative du maire et de la municipalité, les habitants, les associations, les services municipaux, les élus et les professionnels sanitaires et sociaux impliqués sur les quartiers seront associés à cette réflexion dans toutes ses phases : analyse de la situation, détermination des objectifs et priorités, mise en place des projets. Il s'agit, en effet, de permettre aux habitants de retrouver et/ou de développer leurs possibilités d'être acteurs à part entière, par la participation à la vie locale, la (re)découverte de leurs savoirs et savoir-faire, l'accomplissement de leurs capacités à être citoyens et membres d'une communauté solidaire. **L'objectif est que les habitants soient les moteurs des actions, accompagnés par des professionnels.**

A l'issue de la première étape d'élaboration collective avec les habitants (octobre 1999) des groupes d'échange et de réalisations réunissant habitants et professionnels ont été constitués.

Pour la partie sud de la ville :

- Environnement et propreté,
- Sécurité routière et aux abords des écoles,
- Ecole idéale,
- Maison pour tous,
- Service de proximité,
- Mémoire, l'avenir en chantier à la cité Pierre Montillet.

Pour la partie nord de la ville :

- Lieux pour les jeunes,
- Lieux de rencontres, vie des quartiers, communication,
- Ecole de la réussite,
- Vie quotidienne et sécurité, régie de quartier. Ces deux groupes de travail préexistaient mais des habitants mobilisés ont fait connaître leur intérêt d'y participer.

Le programme d'actions qui suit est le fruit de ce processus d'échanges et de confrontation d'idées sur la vie des quartiers. Durant toute la durée du contrat, ces ateliers se poursuivront pour mettre en place les actions, suivre leurs évolutions et rebondir sur de nouvelles réalisations.

En parallèle de ce dispositif de construction et de suivi avec les habitants, les professionnels et acteurs de terrain se retrouveront régulièrement de sorte que la réflexion institutionnelle nourrisse la réflexion des habitants et inversement.

B. Dispositif de pilotage - conduite du contrat, lien social et ingénierie d'action

1/ Modalités de pilotage du Contrat de Ville

Un comité de pilotage chargé du suivi du Contrat de Ville se réunira au moins trois fois par an à l'initiative et sous la présidence conjointe du maire, et du sous-préfet.

Les comités de pilotage auront pour objet :

- de veiller au bon déroulement des actions prévues dans le cadre du Contrat
- d'arrêter la programmation annuelle
- d'évoquer, le cas échéant, toutes les difficultés que rencontrerait son exécution.

Les réunions sont préparées par les directions de projet des communes.

Il se composera de :

Pour la commune : du maire, des élus, des représentants de la direction générale et des services municipaux intéressés, de la direction de projet.

Pour l'Etat : du sous-préfet, du procureur de la République, de la DDASS, de la DDE, de la DDTEFP, de la DDJS, du délégué départemental de l'ANPE, du commissaire chef de circonscription de police et tout autre service déconcentré de l'Etat dont l'avis mérite d'être recueilli. De tous autres partenaires potentiellement intéressés.

Pour le FAS : du délégué régional.

De représentants du Conseil Général de la Seine Saint Denis et du Conseil Régional d'Ile de France.

2/ Le Collectif de Services Publics du Contrat de Ville (CSP)

Le collectif de service public est composé majoritairement de cadres communaux. Il se réunit chaque quinzaine afin d'apprécier l'avancée et les obstacles de la mise en œuvre des actions et des projets. Il organise la confrontation des concepts et des pratiques en usage et facilite la mise en cohérence des interventions publiques en direction des habitants. Il travaille sur la base d'une logique de projet et de territoire. Le chef de projet travaille avec chaque membre du collectif pour la réalisation et le suivi des actions. C'est avec les membres du collectif de service public que se préparent les réunions du conseil de contrat de ville à thème ainsi que l'animation des groupes de travail et d'échanges.

Le collectif de service public accueille, entend et travaille avec les autres services publics déconcentrés de l'Etat, le Conseil Général de la Seine Saint Denis, le Conseil Régional d'Ile de France et partenaires institutionnels intervenant sur la localité (CAF, Poste, Bailleurs sociaux, Education Nationale, RATP, etc.). Il recherche en permanence le partenariat de projet et d'action dans un souci d'accessibilité et d'adaptation du fonctionnement pour un meilleur service rendu. Des réunions de régulation bilan/perceptives à partir des actions engagées où envisagées se tiendront deux fois par an.

3/ Les réseaux de professionnels inter institutionnels

Les réseaux des professionnels inter institutionnels participent également à l'adaptation des modes d'organisation des services publics pour un meilleur service rendu. Ils permettent le décloisonnement et une approche globale de projet et de territoire. Ce décloisonnement institutionnel est indissociable de la capacité des différentes organisations concernées à travailler ensemble.

- Ces réseaux de professionnels ont été mis en place en mai 1998 dans le grand ensemble des tilleuls et du sud de la ville. Le nord (Floréal/212) et le quartier du Pont Yblon à Dugny. Ils comprennent les acteurs professionnels publics et privés. Ce système de réunions régulières vise essentiellement à une meilleure connaissance des différents services et partenaires représentés et à une mutualisation des pratiques. Trois axes forts animent en permanence ce dispositif :
- savoir travailler ensemble, trouver des complémentarités des partenariats d'action en sortant d'une logique de secteur pour viser une logique de territoire.
- partager des expériences, mieux se connaître et mieux connaître les logiques et projets des uns et des autres.
- se forger une «culture locale commune», connaissances socio-démographique des quartiers, des cultures, par formation/information des acteurs sur site.

4/ Les conseils de ville et de voisinage.

Placés sous la responsabilité du Maire, les conseils de ville et de voisinage constituent les instances de réflexion, d'élaboration de programmation, d'aide à la décision et d'évaluation des actions du contrat de ville.

Les habitants dans leur grande diversité y sont largement représentés. Leur contribution participe de l'appropriation des objectifs et démarches du contrat de ville ainsi que du développement d'une large synergie participative. Tous les représentants institutionnels et les acteurs de terrain, qui contribuent à la mise en œuvre des actions du contrat de ville, y sont associés.

La régularité des rencontres, la diffusion de l'information, la libre expression, l'échange d'opinions, la transparence et l'association à toutes les étapes décisionnelles sont des vecteurs constructifs de la démarche. Le conseil de ville et de voisinage rend compte régulièrement de l'avancée du traitement des questions. Des comptes-rendus sont adressés à chacun des membres qui le compose. Les groupes d'échanges et de travail thématique y rendent compte de leur réflexion. Les conseils se réunissent au moins une fois par trimestre et autant que cela est nécessaire. Les membres du conseil sont régulièrement informés de l'état d'avancement des projets de réalisation issus des ateliers de l'avenir.

5/ Les groupes d'échanges et de réalisations thématiques

Ces collectifs regroupent des habitants, les membres du CSP, les conseillers municipaux des quartiers. Ces collectifs fonctionnent sur le principe de la cooptation. Chaque groupe a une mission et des formes de fonctionnement singulières. Cependant, les objectifs de ces groupes de travail et d'échanges sont identiques : Permettre la rencontre régulière des habitants, des institutions et des élus ;

Recenser formellement la parole des habitants, des professionnels du quartier dans des domaines du vécu quotidien ; Constituer un outil de suivi pour relayer auprès des services municipaux et institutions publiques ou privées (HLM, commerçants) les propositions, les doléances, afin qu'aucune question soulevée ne reste lettre morte ; Rendre compte régulièrement de l'avancée du traitement des questions.

III ARTICULATION DU CONTRAT DE VILLE 2000/2006 AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS SPECIFIQUES ET DE DROIT COMMUN.

L'articulation du contrat de ville avec les autres dispositifs spécifiques de droit commun est une préoccupation centrale. **La politique de la ville n'est pas une politique sectorielle de plus. Elle constitue une dimension de toutes politiques publiques. Le contrat de ville est le moyen de mettre les politiques publiques au service d'un projet territorial global et d'objectifs communs.**

La ville de Blanc-Mesnil s'est engagée dans quatre autres dispositifs spécifiques : le PLH, la conférence communale du logement, le contrat local de sécurité, le contrat éducatif local. De part leurs champs d'intervention, la nature des objectifs et actions qu'ils contiennent, ces principaux dispositifs constituent, avec le contrat de ville, des leviers significatifs contre les exclusions. Avec le cadre global du projet du contrat de ville, ils contribuent à la recomposition de l'action publique locale de lutte contre les processus de ségrégation urbaine et sociale. Il est donc rappelé ici, les principaux objectifs de ces procédures.

La programmation annuelle du présent contrat situe également chacune de ces procédures lorsqu'elles se croisent, se complètent ou se renforcent.

1/ Le programme local de l'habitat.

Rappels des objectifs spécifiques :

Bâtir un partenariat local durable ; Connaître le marché local de l'habitat ; Développer et diversifier l'offre de logement ; Maîtriser le développement urbain et améliorer durablement les logements existants ; Renforcer le droit au logement et améliorer le système d'attribution des logements sociaux ; Encourager le rapprochement domicile - lieu de travail.

Un programme d'action se poursuit et s'achève progressivement dans les domaines suivants :

- création d'un observatoire de l'habitat (milieu HLM, Foncier, bâti, mobilité résidentielle)
- construction de logements neufs, réhabilitations, reconstruction / démolition
- accords de partenariat dans le secteur locatif social (Conférence Communale du Logement, accès au logement des jeunes, à l'emploi, charte de la réhabilitation, accord avec les collecteurs du 0,45 % dispositif d'information et de prévention).
- mutation familiale : situation d'exclusion (logement d'urgence, d'insertion passerelle, fonds de solidarité logement, habitat des personnes âgées, coordination et concertation des services d'action sociale).
- équipement et aménagement autour du logement (aménagement des espaces extérieures, stratégie paysagère globale, réseaux de transports en commun).
- services de proximité ou d'accompagnement (maison de l'habitat, actions de formation et d'information des personnels en relation directe avec les usagers).

2/ La Conférence Communale du logement et la Charte du logement social

Rappel des objectifs généraux qui mobilisent les partenaires pour la mise en œuvre de cette Charte.

Les signataires de la charte ont la volonté commune de mobiliser leurs moyens pour améliorer le fonctionnement social du parc de logements sociaux et coordonner l'accueil des différentes catégories de ménages :

- en accordant une attention particulière au logement des familles les plus en difficulté et en veillant à l'équilibre social sur l'ensemble du territoire communal pour mettre progressivement fin aux ruptures de l'équilibre du peuplement qui auront été repérées,
- en agissant de manière conjointe pour tenter de satisfaire les demandes des personnes résidant ou travaillant sur la commune ou dans le bassin d'emploi,
- en satisfaisant les demandes internes de déménagement et de décohabitations dûment justifiées,
- en réduisant les situations de sur-occupations et sous-occupations importantes, dans le respect des différents contingents et en accord avec les réservataires,
- en limitant la concentration géographique des familles présentant des facteurs de fragilité sociale,
- en diversifiant les attributions au niveau des revenus, des compositions familiales et des tranches d'âges.

Les quartiers en contrat de ville et en ZUS :

✓ Dérogation aux plafonds de ressources pour l'accès au logement HLM en ZUS : la localisation des cités concernées, la hauteur et la durée de ces dérogations sont ainsi définies :

Cité du 212-avenue du 8 mai 1945 (EFIDIS), Cité Espace (La Lutèce), Cité Azur (AOTEP), Cité Floréal/Aviation (RUF), Cité Vacher (SNI-CILOF) : dérogation de 40 % autorisée pour une durée de 2 ans. Toutefois, à cette échéance un bilan sera effectué afin d'évaluer s'il y a lieu de maintenir dans ces proportions, les dérogations accordées.

- Coordonner les efforts en vue d'une harmonisation des attributions des trois bailleurs de l'ensemble des Tilleuls : l'AOTEP, la LUTECE, la SCI du Tilleul,
- Engager une politique de suivi social rigoureux compte tenu du fait que ce quartier compte un nombre de dossiers contentieux important avec à la SCI Tilleul, 12,2 % Floréal/Aviation 10,7 % et cité du 212, 9,4 %.

La partie sud de la ville :

- Dans l'ensemble, le quartier du sud de la ville accueille une population à faibles ressources. C'est dans ce quartier que l'on compte le plus fort taux de familles bénéficiant de l'APL avec 37,2 %. On y compte également un taux élevé de dossiers en précontentieux et contentieux.
- L'équilibre social de ce quartier est maintenu notamment par le fait que les habitants qui y résidant ont une très forte attache avec la ville. Il est donc essentiel de préserver cet acquis dans la politique de peuplement qui sera menée.

Enfin, des dispositifs particuliers tenant compte des spécificités locales prévoient des initiatives sur les thématiques suivantes :

- faciliter le logement des jeunes
- prévenir les expulsions et prévoir du logement temporaire
- faciliter les échanges pour prévenir la sous occupation et le logement des personnes âgées
- rapprocher l'offre et la demande pour faciliter l'accès au logement des salariés
- faciliter l'accès au logement des grandes familles là où elles sont le moins représentées.

3/ Le contrat local de sécurité

Vivre en toute sécurité fait partie des exigences légitimes des Blanc-Mesnilois. Le bien-être de la population nécessite la mobilisation de tous et une action publique déterminée. Blanc-Mesnil doit faire face à des problèmes de délinquance qui conjugués à la montée des phénomènes d'incivilité, d'exclusion et d'isolement, contribuent au développement du sentiment d'insécurité.

Les causes des phénomènes d'insécurité sont multiples et appellent, dans le cadre des compétences de chacun, la mise en commun des énergies et des moyens nécessaires à les combattre.

Une politique de tranquillité publique et de sécurité doit associer de manière équilibrée des actions d'éducation, de prévention, de dissuasion, de répression, de réparation et de réinsertion. Elle doit s'adresser de manière plus spécifique aux délinquants et aux victimes en proposant des mesures diversifiées notamment en direction des mineurs et des parents. Elle doit associer tous les acteurs publics, associatifs, privés qui interviennent sur le territoire communal.

Le Contrat Local de Sécurité constitue un engagement entre les différents partenaires, chacun dans son champ de compétence, en vue d'améliorer la tranquillité publique et de faire reculer le sentiment d'insécurité. Cet engagement porte sur le renforcement des moyens humains, matériels et financiers, mis à disposition de la sécurité ainsi que sur la coopération entre les acteurs sociaux, la ville et les services publics de l'Etat, au premier rang desquels la Police et la Justice. Le Contrat Local de Sécurité comporte un programme d'actions, dont certaines sont reprises ici, qui s'appuie sur un diagnostic élaboré et partagé en commun.

La Ville du Blanc-Mesnil, la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, le Parquet de Bobigny, l'Académie de Créteil et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis se sont engagés résolument dans le Contrat Local de Sécurité en affirmant que les questions de la citoyenneté, de la confiance envers des institutions plus proches, de la participation des habitants et du suivi de leurs attentes demeurent au centre de la réussite de ce dispositif dont les axes prioritaires sont :

- Promouvoir la citoyenneté et rapprocher la justice des citoyens.
- Développer la confiance dans les services publics par leur présence, leur visibilité et leur proximité.
- Intensifier les actions d'éducation et prévenir les conduites délinquantes ou à risques.
- Maîtriser la sûreté des espaces publics et des transports.
- Agir ensemble - mise en œuvre du CLS/Formation Suivi et Evolution.

4/ Le Contrat Educatif Local

C'est dans le champ de la recherche de la cohérence et de la continuité éducative que se situe le projet éducatif local : l'enfant doit être pris en compte dans sa globalité et dans son devenir. Dans ce sens, la complémentarité des actions initiées par les différentes institutions éducatives est un gage de réussite et constitue une démarche de coéducation. Les principaux objectifs visent à :

- contribuer à l'éducation et promouvoir la place des enfants et des jeunes dans la ville.
- associer et rassembler les partenaires pour un travail en commun.
- proposer des activités visant à compenser les inégalités qui existent dans l'accès à la culture, aux savoirs, aux sports et aux loisirs collectifs.
- assurer la cohérence éducative des différents temps de l'enfant.
- s'engager dans une démarche globale d'aménagement du temps de l'enfant.
- proposer et faciliter l'accès à des activités diversifiées et de qualité, encadrées par des intervenants formés et qualifiés.
- porter une attention particulière aux Réseaux d'Education Prioritaire et au territoire du Contrat de Ville.

IV - LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

1/ Poursuivre le renouvellement urbain en agissant sur le désenclavement des quartiers, leur équipement, leur liaisonnement au territoire urbain, la valorisation des espaces collectifs, publics et privés et la requalification globale des cités d'habitat social

Descriptif de la situation

Les études urbaines engagées dès le début du dernier Contrat de Ville ont permis à la ville de se doter **d'un plan de référence urbain** des quartiers nord travaillé en étroite relation avec les cinq bailleurs sociaux des quartiers Nord et les services de l'Etat. Ce plan de référence touche à quatre grands ensembles de principes : la voirie et le maillage, la domanialité et l'espace public, la division et la constructibilité, la stratégie d'actions en matière d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement des espaces publics. Dans le même temps, **la couverture de l'A1 et la restructuration de la RN2/RN17 ont été inscrits au contrat de plan Etat/Région**. Dans la dernière période, **le prolongement des lignes des 148 et 620 a été obtenu. Une bonne partie des cités d'habitat social a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une requalification**, quelquefois avec le traitement des pieds d'immeubles. Enfin, dans les quartiers Nord, les copropriétés les plus dégradées font l'objet d'une attention particulière. **Un diagnostic préalable à une OPAH pour les copropriétés Justice, Caravelle, Descartes, a été engagée.**

Dans les quartiers sud, la problématique est d'une autre nature. La requalification des cités d'habitat social est engagée sur deux des plus grands ensembles des quartiers (la cité des 4 Tours et la cité Pierre Montillet). Un second ensemble des cités vieillissantes situées plus au sud, fait l'objet de projets de travaux, voire de reconstruction. **Le sentiment de coupure et d'enclavement dans le quartier est très fort**. Il repose sur un réel isolement géographique et physique des quartiers sud par rapport au reste de la ville (coupure par la voie ferrée, un seul point d'accès routier et une liaison en transport collectif). L'histoire comme la réalité urbaine de ces quartiers conduisent à porter un regard plus global sur l'avenir de ce quartier (prolongement du tramway, restructuration de la RD115, proximité de quartiers des villes de Bondy, Bobigny et Drancy en Contrat de Ville).

Etat d'avancement

Dans les quartiers Nord, des réalisations concrètes permettant d'agir durablement sur le paysage urbain, les liaisons entre les quartiers et avec le reste de la ville sont nécessaires autant que l'intégration physique de ces quartiers au tissu urbain. Le traitement des espaces collectifs extérieurs, publics comme privés, doit prendre le relais des réhabilitations du bâti réalisé ou en cours. La question des déplacements urbains et de la valorisation de certaines voiries est également à mettre en œuvre en lien avec l'ensemble des questions qui touchent à la gestion urbaine de proximité et à la qualité de service. **En ce sens, la candidature de Blanc-Mesnil et de Dugny à une opération de renouvellement urbain, permettrait de franchir une étape décisive dans le processus de transformation urbaine durable.**

Pour les quartiers sud, un diagnostic social et urbain intercommunal est envisagé. La requalification de certains espaces publics est nécessaire. La question du liaisonnement routier et piétons reste centrale (doublement du pont routier Sémard - échangeur du carrefour de la «Négresse» - liaison bus - tramway, etc.).

Principaux enjeux

- La transformation profonde des quartiers du nord et du sud de la ville est aujourd'hui indispensable si l'on souhaite agir sur leur développement intégré, à la ville à son environnement, et changer durablement leurs images.
- Lutter contre les processus de dévalorisation et de désenclavement des quartiers Nord et sud avec le reste de la ville.
- Participer au renouvellement urbain et à la requalification du cadre de vie pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers.
- Lutter contre les sentiments d'abandon et de relégation.
- Poursuivre la requalification globale des cités d'habitat social en associant réaménagement des espaces publics et collectifs, réhabilitation des logements et diversification des usagers dans le cadre d'un développement solidaire et durable.

Objectifs opérationnels

- Accompagner la couverture de l'A1 en créant de nouveaux espaces publics.
- Améliorer l'environnement urbain de la RN2/RN17.
- Participer au désenclavement de la zone industrielle du Pont-Yblon.
- Participer à la réalisation de stationnements liés à la centralité animation/ commerce/ habitat dans le quartier Germain Dore/ Floréal Aviation.
- Engager l'aménagement du secteur du «marché de l'aviation».
- Contribuer à la requalification du foyer de travailleurs migrants Manouchian.
- Veiller à l'évolution urbaine et sociale des copropriétés Justice, Descartes, Caravelle.
- Engager l'aménagement du secteur Alizard/Saint-Charles.
- Réaliser l'agrandissement de la Maison du chemin notre dame.
- Accompagner les projets de résidentialisation et de traitement des espaces extérieurs dans les cités d'habitat social.
- Créer de nouveaux espaces publics de jeux et de loisirs aux abords des ensembles collectifs.
- Mettre en œuvre le plan pluri annuel d'acquisition et de requalification des voiries dans l'ensemble des tilleuls.
- Mettre en œuvre le plan lumière et de repérage urbain pluri annuel.
- Participer à la restructuration et au développement du centre commercial des tilleuls.
- Réaliser les études urbaines des quartiers du sud de la ville.
- Accompagner le traitement de la RD115 dans la partie sud de la ville.
- Participer à la requalification du quartier Voie verte Casanova 15 Arpents.
- Réaliser la maison pour tous des quartiers du sud de la ville en lien avec les offres de services déjà existantes.
- Poursuivre l'accompagnement de la reconstruction-démolition de la cité P. Montillet et de ses abords.

2/ Assurer la tranquillité publique, développer la vie sociale, prévenir et lutter contre la délinquance, promouvoir le droit au quotidien

Descriptif de la situation

Le taux de délinquance est à Blanc-Mesnil un peu plus fort que la moyenne nationale pour les villes de même taille. Le diagnostic sécurité élaboré conjointement avec divers partenaires montre une progression en cinq ans (plus ou moins identique dans les quartiers) en terme de délinquance constatée. Dans le même temps, de très nombreuses activités sociales se sont développées mais ne permettent pas suffisamment d'enrayer le sentiment d'insécurité et de repli sur soi, en particulier dans les quartiers nord et sud de la ville.

Pour autant, comparativement aux villes limitrophes, Blanc-Mesnil a un taux de criminalité pour mille habitants en dessous de la moyenne départementale. De plus, le taux de criminalité au Blanc-Mesnil est dans l'ensemble assez stable depuis 3 ans alors que dans le même temps celui du département est en hausse constatée. Les délits commis au Blanc-Mesnil sont en grande majorité le fait de Blanc-Mesnilois (2/3 soit 65.28 %)

Etat d'avancement

Toutes les actions sociales et éducatives initiées dans les quartiers, les écoles, les centres sociaux ont certainement contribué à prévenir la violence depuis plusieurs années.

Le Contrat Local de Sécurité constitue à présent un engagement entre les différents partenaires, chacun dans son champ de compétence en vue d'améliorer la tranquillité publique et de faire reculer le sentiment d'insécurité. Cet engagement porte sur le renforcement des moyens humains, matériels et financiers, mis à disposition de la sécurité ainsi que sur la coopération entre les acteurs sociaux, la ville et les services publics de l'Etat, au premier rang desquels la police et la justice.

Principaux enjeux

- Promouvoir la citoyenneté et intensifier les actions d'éducation notamment en direction des jeunes, des parents, des familles.
- Développer la confiance dans les services publics par leur présence, leur visibilité et leur proximité et rapprocher la justice du citoyen en améliorant l'accueil et renforçant la présence humaine dans les lieux de vie.
- Prévenir les conduites délinquantes ou à risques par une action déterminée en direction des publics les plus fragilisés et en accompagnant les acteurs éducatifs.
- Maîtriser la sûreté des espaces publics et des transports en renforçant et sécurisant les lieux, les voies, les usagers des transports.

Objectifs opérationnels

- Créer une antenne de justice et du droit.
- Créer un club de prévention spécialisée dans le grand ensemble des tilleuls.
- Mettre en place des actions de soutien à la parentalité.
- Animer des espaces de parole et d'échange jeune et institutions.
- Créer des lieux de rencontre pour les jeunes dans les quartiers.
- Créer un service de correspondants de nuit.
- Proposer des actions de formation sur les toxicomanies pour les acteurs de la prévention.
- Mettre en place un partenariat avec les sociétés de transport sur le civisme, la prévention, et l'insertion.

3/ Permettre l'accès à l'emploi, favoriser le développement économique local

Descriptif de la situation

Blanc-Mesnil comptait en juin 2000 **2954 personnes inscrites à l'ANPE⁸ et 1 100 bénéficiaires du RMI⁹**. Parmi les demandeurs d'emploi **317 jeunes** de moins de vingt cinq ans

⁸ Données ANPE, novembre 2000

⁹ Projet Ville RMI, 16 septembre 1999

auxquels il convient d'ajouter nombre de jeunes qui, sortant du système scolaire, n'ont pas la démarche de s'inscrire à l'ANPE. **On peut estimer autour de 500 le nombre de jeunes chômeurs dont un grand nombre habite les quartiers nords et sud de la ville.** Leur situation se caractérise par un faible niveau de formation initiale même si celui-ci tend à augmenter (niveau bac).

Enfin, le poids du chômage de longue durée pèse lourd dans la commune. **On compte 565 chômeurs de plus de 12 mois et 534 de 24 mois et plus.**

Etat d'avancement

C'est sans doute dans ce domaine qu'il a été le plus difficile d'agir ces dernières années même si de nombreuses actions à l'initiative des centres sociaux ou de la ville ont permis à plusieurs dizaines de personnes (jeunes ou personnes isolées) de trouver une solution à leur situation de précarité.

La création en 1999 d'une structure pour le développement de l'emploi et la formation professionnelle (DEFI), rattachée au service économique, va permettre de franchir une étape qualitative pour construire avec l'ensemble des partenaires sociaux et économiques des réponses adaptées en termes de formation et d'insertion professionnelle pour les populations aujourd'hui les plus éloignées de l'emploi et cela en lien avec le développement économique local comme celui du bassin d'emploi.

C'est pour avancer, dans ce sens, que la ville a décidé la création d'une mission locale intercommunale avec les villes de Bobigny et de Drancy. L'antenne Blanc-Mesniloise accueille depuis le mois de mai 1999 les jeunes de 15 à 26 ans dans les locaux de la structure DEFI.

Principaux enjeux

L'élaboration au cours de l'année 2001 d'un Plan local pour l'insertion dans l'Emploi. Le PLIE aura pour mission :

- D'animer une démarche partenariale, qui, si elle existe déjà a besoin d'être structurée et de dynamiser.
- De rechercher des voies nouvelles d'accès à la formation et à l'emploi.
- De mobiliser des moyens supplémentaires.
- De mettre en cohérence les diverses politiques en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle en vue d'améliorer leur efficacité pour permettre l'accès à l'emploi de la population de Blanc-Mesnil en recherche d'insertion professionnelle.

Le partenariat se construit avec : l'ANPE, la Mission Locale, le Projet de Ville RMI, les Services Sociaux, les Associations concernées par l'insertion sociale et professionnelle, les organismes de formation, les entreprises locales et du bassin d'emploi.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'aide et le soutien aux porteurs de projet de création d'entreprises.
- Participer au soutien financier des TPE en création et en développement.
- Créer une plate forme intercommunale de service d'aide aux TPE.
- Créer un réseau d'aide à la reprise cession d'entreprises artisanales et commerciales.
- Aider à la pérennisation et au développement des associations de commerçants.
- Valoriser par la communication et contribuer à la restructuration du pôle hôtellerie/restauration sur l'avenue du 8 mai 45 (RN2)
- Réaliser un centre de ressources multimédia avenue du 8 mai 45.
- Mettre aux normes et relancer commercialement le marché de l'aviation.
- Maintenir et développer le pôle commercial Casanova dans la partie du sud de la ville.
- Mener une étude diagnostic sur le développement de l'avenue P. V. Couturier.
- Créer un PLIE.
- Organiser des actions de redynamisation pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

- Mettre en place des permanences emploi insertion dans les quartiers.
- Organiser un forum annuel des entreprises.
- Impulser un diagnostic d'accessibilité de la zone de Roissy / Charles De Gaulle

4/ Favoriser l'intégration sociale des jeunes, des personnes et des familles fragilisées dans le cadre d'un projet éducatif et social global partagé, visant le développement de l'accès aux savoirs, à la citoyenneté et la prévention des situations à risques

Descriptif de la situation

L'éducation est un acte majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion. L'école constitue un point d'appui essentiel dans la mise en œuvre d'actions dans ce domaine. Le dernier Contrat de Ville aura permis le développement de moyens nouveaux pour les enfants et adolescents dans leur lieu de vie scolaire.

Au-delà de l'école, une action éducative est menée par différents partenaires, caractérisée par ses dimensions volontaire et collective permettant aux enfants et aux jeunes une organisation de leur temps. Ces pratiques sont un moyen privilégié de prendre une part active à la vie sociale par l'échange, l'expérience, le partage, la responsabilité. **La mise en cohérence de toutes ces actions dans le cadre d'un projet éducatif et social global est l'un des enjeux locaux des prochaines années.**

La promotion de la santé fait l'objet d'un engagement formalisé dans l'adhésion au réseau des «Villes Santé Français» (OMS) depuis 1991. Promouvoir la santé, c'est une dynamique et cette dynamique, les villes la possèdent, même si elles ne l'exploitent pas toujours au mieux. Les responsables urbains, dans leur très grande majorité, œuvrent pour le bien-être, la qualité, la santé de leur ville. Les moyens dont ils disposent leur donnent des atouts particulièrement favorables pour agir dans ce sens et développer la santé urbaine : ils sont proches des habitants et connaissent bien les conditions de leur vie quotidienne.

Etat d'avancement

La place de la famille et des parents dans l'acte éducatif global, le partenariat avec l'Education Nationale, la participation des habitants et associations sont au cœur de la démarche engagée notamment dans le cadre du C.E.L. Les objectifs de ce dispositif restent la meilleure réussite des enfants et des jeunes et l'égalité des chances. En parallèle, un travail conséquent est engagé dans les quartiers avec les forces vives depuis plusieurs années. Ce travail sera poursuivi et développé.

Principaux enjeux

- Prendre en charge et traiter les problèmes liés à la souffrance psychique en développant et adaptant les services de santé de proximité.
- Poursuivre les actions de prévention des conduites à risques dans les quartiers.
- Développer la lecture publique en sensibilisant les familles et acteurs locaux.
- Multiplier les lieux, les réseaux et les actions portant sur la maîtrise du langage.
- Contribuer au développement des réseaux et actions d'aide de soutien et d'accompagnement des parents.
- Développer l'information visant l'accès aux droits sociaux de la personne et de la famille.
- Favoriser la prise de parole des enfants et des jeunes dans l'espace public dont ils se sentent souvent exclus et accompagner leurs initiatives pour favoriser la citoyenneté.
- Partir des préoccupations de jeunes eux-mêmes pour construire des réponses adaptées à leurs attentes, contribuer au renouvellement des équipes dirigeantes dans le mouvement sportif local et à leur formation aux nouvelles pratiques sportives.

- Favoriser l'appropriation par le plus grand nombre des activités culturelles en sensibilisant les médiateurs potentiels et en créant les conditions de la rencontre entre artistes et habitants.
- Contribuer à développer la place de la famille et des parents dans l'acte éducatif et favoriser la liaison école / parents / co-éducateurs en travaillant en particulier la notion de partenariat.

Objectifs opérationnels

- Créer un «atelier santé ville» à partir des réseaux et des structures de proximités existantes.
- Développer les actions de santé communautaire et les démarches participative.
- Créer un relais des assistantes maternelles.
- Diagnostiquer et engager la création de nouveaux lieux pour la petite enfance.
- Poursuivre le partenariat avec l'école autour des apprentissages, des nouvelles technologies informationnelles, de la citoyenneté, des relations parents/enfants, de l'orientation, de l'information et de la formation des acteurs éducatifs.
- Poursuivre les actions d'alphabétisation et de prévention de l'illettrisme.
- Développer les actions de médiation culturelle.
- Mettre en place une convention de développement culturel.
- Développer les actions d'insertion par le sport.
- Retravailler la carte scolaire sur le secteur du Pont-Yblon/quartier nord du Blanc-Mesnil pour permettre notamment l'accueil d'enfants de Blanc-Mesnil à l'école Fabien sur Dugny

5/ Porter une attention quotidienne à la gestion urbaine de proximité en particulier dans et aux abords et dans les cités d'habitat social

Descriptif de la situation

Près de la moitié de la population vit en habitat social. L'ensemble des cités du territoire prioritaire du précédent Contrat de Ville a fait l'objet d'une réhabilitation. Dans les quartiers sud, des réhabilitations importantes ont également eu lieu. Malgré ces efforts, **l'insatisfaction globale des habitants quant à leur environnement de proximité demeure**. Ce sentiment d'abandon, de relégation s'exprime à de nombreuses occasions. Les travaux qui ont été réalisés par les bailleurs, notamment dans les parties communes, les extérieurs, les espaces publics et privés, font l'objet de dégradations rapides. Le soir, le week-end, les réponses apportées ne correspondent pas aux attentes. Les interlocuteurs de terrain sont mal identifiés, les délais de traitement des problèmes sont trop longs.

Etat d'avancement

Les groupes de travail habitants / bailleurs / ville permettent l'expression de difficultés rencontrées. La multiplication du nombre de gardiens d'immeubles dans certaines cités, les nouvelles procédures de traitement des réclamations contribuent également à améliorer la situation. Il en est de même avec les expériences de «chantiers troc» permettant la valorisation des parties communes avec des jeunes ou encore le recrutement de jeunes agents de proximité et de médiation.

Principaux enjeux

Dans ces quartiers, quelques cités sont stigmatisées comme lieu de vie difficile. Il est nécessaire de donner une autre image des lieux les plus fragilisés, donner envie d'y vivre et éviter la «fuite» de locataires.

Il s'agit avec l'ensemble des institutions et acteurs sur le terrain d'améliorer visiblement et durablement la vie quotidienne dans le quartier et contribuer à rendre les habitants plus responsables et citoyens. Enfin, il faut progresser sur le traitement démocratique de ces questions avec les bailleurs,

les habitants pour mieux comprendre les origines des insatisfactions, les attentes et imaginer des solutions partenaires.

Objectifs opérationnels

- Réaliser une convention de gestion urbaine de proximité Ville/bailleurs sociaux/associations de locataires.
- Accompagner les initiatives de type «délégués d'immeuble».
- Créer et animer des réseaux de gardiens.
- Mettre en place des groupes de parole et d'échange sur des questions qui préoccupent les habitants.
- Mettre en place des «chantier troc», «chantiers école ou d'insertion» avec une visée éducative.
- Créer des initiatives partenaires pour la reconquête des espaces collectifs de proximité dans les ensembles collectifs.
- Développer les actions de plantation et de fleurissement des espaces publics et privés en particulier dans l'habitat collectif
- Encourager les initiatives pour l'accueil des nouveaux arrivants dans les quartiers.
- Créer des équipements de proximité facilitant les rencontres parents enfants (ludothèques...)
- Développer des supports d'information valorisant ce qui se passe dans les quartiers.
- Encourager et développer les actions de promotion du respect de l'environnement et de médiation contre les incivilités.
- Développer les initiatives permettant la mise en place de chartes de bon voisinage.

6/ Promouvoir l'implication des habitants comme une des conditions à l'élaboration d'un nouvel espace démocratique local, dans toutes les initiatives

Descriptif de la situation

Avec le Conseil de Contrat de Ville, le précédent Contrat de Ville s'est doté d'un outil de débats et d'échanges novateur. Des groupes de travail associant élus, professionnels, institutionnels, habitants, associations ont également permis de confronter des opinions et d'avancer dans le sens des attentes des habitants. Avec la vie associative locale, en particulier dans les quartiers Nord de nouveaux liens se sont créés notamment dans le cadre de la Commission «vie Associative», devenue en 2000, le fonds de participation des habitants. **Il s'agit de développer ces pratiques en lien avec l'évolution nécessaire des services publics**, le lien avec les habitants en favorisant le dialogue entre les institutions et les citoyens et en reconnaissant la légitimité de chacun à s'exprimer sur la conduite des affaires de la cité.

Etat d'avancement

Des démarches d'élaboration des actions avec les habitants et de leur suivi ont été impulsées dans le cadre «d'ateliers de l'avenir». Les procédures qui consistent, en amont, à décider avec les habitants concernés de ce qui doit être engagé seront renouvelées régulièrement au cours du prochain contrat. Dans les quartiers sud, un conseil de voisinage et de concertation permettra d'évaluer et de réguler la démarche de développement social et urbain mise en œuvre.

Principaux enjeux

- Construire un nouvel espace démocratique avec les habitants en organisant des démarches leur permettant de se prononcer en amont des projets sur les priorités des actions qui les concernent.
- Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation continue de l'impact des actions.

- Poursuivre et développer le travail d'écoute et de relation avec la vie associative locale en favorisant l'émergence de projets portés par les habitants eux-mêmes.

Objectifs opérationnels

- Permettre la rencontre régulière des habitants/institutions/élus.
- Recenser formellement la parole des habitants et professionnels de terrain.
- Suivre et relayer les propositions, les doléances.
- Rendre compte régulièrement de l'avancée du traitement des questions.
- Renforcer le rôle des conseils de ville et de voisinage.
- Poursuivre les efforts dans le cadre du fonds de participation des habitants et de l'accompagnement de leurs initiatives.
- Encourager et suivre la mise en place d'ateliers de réalisation des projets et de convivialité.

7/ Mobiliser les services publics locaux autour d'un projet collectif et d'une logique de territoire pour apporter des réponses mieux adaptées à la demande sociale

Descriptif de la situation

Le service public local est plus attentif aux réalités quotidiennes que vivent les habitants dans les quartiers. Il reste cependant mal identifié et difficilement accessible pour les personnes les plus en proie aux difficultés. C'est le cas en particulier dans les quartiers Nord et la partie sud de la ville. Pour mieux répondre à la demande sociale le service public doit régulièrement s'adapter au territoire et aux publics. L'évolution de ces prestations, ces modes d'intervention et son organisation sont encore freinés par certains obstacles :

- la difficulté de réflexion collective permettant la construction d'un regard partagé sur le territoire.
- la méconnaissance mutuelle des agents et des missions des services publics et acteurs des quartiers.
- les moyens humains limités affectés au territoire.
- une approche du travail social trop fragmenté et liée à la gestion d'équipements.
- le temps des acteurs de terrain pour s'inscrire dans un projet de territoire et l'absence de lien de coordination.

Etat d'avancement

Dans les quartiers nord et sud de la ville, les dispositifs ont été mis en place autour de **réseaux de professionnels et acteurs de terrain. Ces lieux permettent une meilleure connaissance mutuelle des différents services représentés, une mutualisation des pratiques et le partage d'une «culture locale»**. Des structures souples de proximité, adaptables et évolutives, manquent dans les quartiers si l'on souhaite se rapprocher des publics les plus en difficulté. L'expérience du projet de pôle de services et de santé des quartiers Nord sera à ce titre à suivre de près.

Principaux enjeux

- Développer le fonctionnement en réseau en faisant intervenir de façon coordonnée les différents services et institutions et en donnant un rôle d'acteur du changement aux personnels.
- Rechercher de manière constante l'adaptation aux territoires et aux publics notamment en développant des services de proximité dans un souci de qualité de service rendu.
- Favoriser les échanges de pratiques, les partages d'analyse et la formation des acteurs de terrain.

Objectifs opérationnels

- Poursuivre et améliorer le travail en réseau avec les acteurs de terrain.
- Engager des actions de formation information autour de thématiques transversales.
- Développer les outils qui permettent d'avoir une vision globale et cohérente de l'impact des actions.
- Mettre en place des outils d'évaluation en continu du contrat.

Fait à Bobigny le :

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Le président du Conseil général
de la Seine-Saint-Denis

Bernard HAGELSTEEN

Robert CLEMENT

Pour le Directeur du FAS,
le délégué régional pour l'Ile-de-France

Le Maire de Blanc-Mesnil

Azzedine M'RAD

Daniel FEURTET

Les Bailleurs sociaux